

De Mathius Shadow-Sky

compositeur philosophe

Au Défenseur des droits de la République Jacques Toubon  
nommé par la Constitution et le Président de la République  
qui rend compte de son activité au Président de la République et au Parlement  
7 rue Saint-Florentin  
75409 Paris cedex 08

Objet : fraudes, menaces et extorsions nationales d'EDF avec la complicité d'ERDF et autres :  
Abus de péage de fiscalités injustifiables  
Saisie de mon numéro de téléphone  
Menace, chantage et intimidation téléphonique  
Coupure de l'électricité dans un délai de 24 heures pour payer la somme d'un différend qui ne correspond en rien à ma consommation d'électricité que je paye et relève régulièrement  
Mensonges argumentant la loi Brottes qui autorise l'agression d'une attaque surprise envers ma personne malade en date du 29 juin 2015 élaborée conjointement par EDF et ERDF

Toulouse, le 3 juillet 2015

Monsieur le Défenseur des droits de la République Jacques Toubon

Je me retourne vers vous pour que cesse des agissements anticonstitutionnels, des abus de pouvoir des anciens services publics attachés au ministère des Finances et des Renseignements généraux avec la complicité des médiateurs de ces services et des médiateurs de la République. Le délit est grave, car il nie tout ce que la Constitution défend dans la pratique de la démocratie du service au public (même privatisé). Si François Hollande paye son électricité, il sait de quoi je parle et je suis étonné qu'une telle pratique d'extorsion illégale soit banalisée dans une facture d'électricité. Sans succès depuis 9 ans, j'essaye de proposer un dialogue qui se conclut par un assaut (le mot est faible) m'obligeant à payer sous la menace. Le délit ? Il s'agit de l'imposition de la TVA sur les contributions au « service public » (sic) et des contributions elles-mêmes que je refuse de payer faute de justifications. La fraude des contributions dissimulées et son illégalité appliquées dans une facture de service, sans l'accord du consommateur est une malveillance démocratique et un délit, car par contribution on comprend : solidarité et non imposition. Si le principe fondamental de notre République inscrit dans la Constitution « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » (art.2), et « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » (art.3), comment est-il possible que de telles impositions dissimulées puissent exister ? Comment se gère l'ambiguïté publique/privatisée avec des fonds publics de services publics privés qui utilisent les services de l'État complice du racket ? La TVA sur un impôt ?

La seconde malveillance porte sur la violence d'action répressive et du savoir faire d'imposer l'extorsion (punit par le Code pénal) ou l'usage de la banalisation du racket privé par téléphone avec le soutien de l'État ? À la police nationale, les gradés rigolent quand on associe : extorsion à EDF. L'État est investi dans ces procédures de chantages quotidiennes par 1. la pérennisation du ministère des Finances (à qui l'on est renvoyé pour l'imposition des contributions qui ne sont en réalité pas destinée à la compagnie qui ment leurs destinations), et 2. l'implication des Renseignements généraux (renommé et réhabilité aujourd'hui comme « Service central de renseignement territorial » (SCRT) pour s'emparer des numéros et adresses de télécommunication qu'elle remet au service privatisé dont le gouvernement est majoritaire par l'argent public investi. La police comme vous le savez, peut accuser n'importe qui de n'importe quoi en accumulant « des faits » (sic) réinterprétés à l'avantage de l'accusateur et comme la magistrature est au service de la police (qui est la réelle autorité civile armée comme l'avait dévoilé Michel Foucault), il semble qu'aujourd'hui la violation des droits soit de droit. La violation est réalisée au grand jour et sans scrupule élaborée par les services publics privatisés. Si les agents EDF / ERDF s'autorisent à l'action de la répression et à la liberté de terroriser, c'est que la hiérarchie le lui commande pour récupérer les sommes arbitraires inscrites sur les factures : le prétexte à la violence banalisée. C'est un acte anticonstitutionnel, antidémocratique, une pratique courante des dictatures. La politique de ce pays se transforme-t-elle en dictature ?

N'est-il pas temps que le Président fasse cesser ce racket et toute la culture de la violence (avec le ton -de la haine dans le sourire- qui ne s'élève pas) qui l'accompagne, et dont je ne suis certainement pas la seule cible vu l'armada déployée ? À ce qu'il puisse agir pour ne pas conduire notre pays à la guerre

civile à force d'être injustement pénalisé par l'extorsion frauduleuse et la persécution.

Malversations :

1. Abus de TVA appliquée à l'impôt
2. Abus d'impôts dissimulés dans la solidarité à la destination dissimulée
3. émission de fausses factures sur l'électricité consommée (qui ne correspondent en rien à la consommation)
4. dissimulation d'augmentations permanentes de millièmes de centimes augmentées à chaque nouvelle facture
5. extorsions, intimidations, chantages et menaces (lettre et téléphone et action physique des agents anonymes ERDF)
6. extorsion illégale d'argent avec 24h de répit légitimé par des lois inexistantes (la loi Brottes n'autorise pas le racket)
7. saisi de numéros de téléphone sans que le porteur en soit informé ni par la compagnie de téléphone ni par les RG
8. abus de gouvernance de mise en danger de tous les citoyens qui n'obéissent ni à la fraude ni à l'extorsion
9. meurtre de Roger d'Orléans causée par une coupure d'électricité en décembre 2011 jamais jugé

Malversations produites par :

- . EDF, (directoire avenue de Wagram, direction de la comptabilité à la Défense, services clients à Blois)
- . ERDF (Toulouse),
- . le ministère des Finances,
- . la SCRT (Service central de renseignement territorial),
- . le premier ministre
- . Le chef de l'État est-il responsable de l'action de tous ces services ?

Je demande pour nous réparation de la démocratie, par cesser ce racket et à ce que les incriminés s'excusent publiquement et qu'ils versent ensemble publiquement l'amende pour extorsion aggravée envers une personne handicapée (moi-même), comme il est stipulé dans le Code pénal (art.312). Ces 150 000 € qui serviront aux remboursements des abus d'extorsion illégitimes d'EDF envers les personnes abusées. Que les contributions et TVA sur contributions soient supprimées des factures EDF et des autres compagnies rackettées et rackettrices complices de la corruption nationale. Que le consommateur soit propriétaire de son compteur d'électricité en payant la somme qu'il vaut et non une location hypothétique perpétuelle qui est une extorsion supplémentaire. Qu'EDF et les autres donnent le choix au consommateur de choisir son type d'électricité (du barrage au nucléaire au solaire). Et que le consommateur puisse réaliser ses relevés de consommation avec rémunération du travail effectué inscrite dans sa facture qu'il peut modifier. Ces décisions permettront de réinstaller une confiance et une égalité constitutionnelle et ne plus vivre dans la peur de la menace de vivre sans électricité, énergie qui fait fonctionner toute la maison qui est une nécessité vitale (contrairement à ce que les agents ERDF argumentent pour la suspendre). Tous les Français ne font pas du camping encore moins l'hiver, et s'ils le faisaient, seraient expulsés dans les endroits invivables.

Il existe énormément d'autres malveillances attachées au pouvoir, mais commençons déjà par celles-là pour réinstaurer un semblant de confiance de croire qu'un pouvoir politique est vraiment un service démocratique et non l'instauration d'une dictature avec les forces armées policière qui mettent en danger et terrorisent ses propres citoyens. Citoyens qui semblent être + défenseurs de la Constitution de la République que les politiciens et la police eux-mêmes.

Jacques Toubon, je ne m'adresse pas à vous en tant que représentant idéologique d'un parti, mais je m'adresse au Défenseur des Droits désigné par la Constitution de la République et le Président, Constitution qui est par l'acte subi : violée. Je m'en remets à vous pour en faire part au Président afin qu'il décide les mesures à prendre pour restaurer un début de confiance : restaurer la démocratie méprisée de la Constitution. Est-ce possible ?

Un petit rien qui ferait tout, Bien à Vous

Mathius Shadow-Sky  
citoyen attaqué

abus de pouvoir des services publics privatisés  
abus de procédure des forces de sécurité publique  
discrimination de la pauvreté et nom qui révèle l'origine